



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS**      **DÉCISION N° DM-24-378**  
**EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la proposition de la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens), représentée par Madame Mariah de Staal, en sa qualité de directrice de la communication RATP Services ferrés, dont le siège social est situé 54 Quai de la Rapée – 75599 PARIS Cedex 12, de signer une convention de partenariat pour la réalisation d'une campagne de publicité de l'événement « Vincennes, Château de Lumières » ;

**CONSIDÉRANT** l'organisation de l'événement organisé par la ville de Vincennes, « Vincennes, Château de lumières » du 18 octobre au 2 novembre 2024 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens), représentée par Madame Mariah de Staal, en sa qualité de directrice de la communication RATP Services ferrés, dont le siège social est situé 54 Quai de la Rapée – 75599 PARIS Cedex 12, une convention de partenariat pour la réalisation d'une campagne de publicité de l'événement « Vincennes, Château de Lumières ». Les apports réciproques des parties sont valorisés à 45 000 € (quarante-cinq mille euros) HT, soit 54 000 € (cinquante-quatre mille euros) TTC/

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241113-lmc1H12488H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 13/11/2024  
Date de Publication : 13/11/2024